

Madame Pereira, c'est le premier budget que vous nous présentez. Le poste que vous occupez depuis ce midi est d'importance. La politique menée par le CPAS a un impact direct sur la vie de nombreux de nos concitoyens. Un impact très concret pour ceux dont l'aide et l'action du CPAS sont tout ce qui leur reste.

ECOLO GROEN estime que la personne qui est à sa tête doit être irréprochable. Les récentes histoires concernant votre salaire ou votre logement nous laissent à penser que *c'est un début qui n'est pas favorable pour quelqu'un qui va présider au plus grand CPAS de la région*

Votre prédécesseur a estimé dans la presse que le salaire que vous touchiez dans vos anciennes fonctions était *"un revenu moyen"* qui se justifiait par l'importance du secteur social, trop peu rémunérateur par rapport au secteur bancaire où *"on devrait gagner moins"*. Si on peut tout à fait le rejoindre sur l'importance du social par rapport au secteur bancaire, on est par contre très étonné qu'en toute cohérence vous n'ayez pas aligné les salaires des travailleurs du CPAS vers le haut.

Pourtant, eux sont au jour le jour en confrontation directe avec l'appauvrissement de la société et essaient du mieux qu'ils le peuvent d'aider toutes les personnes qui font appel au CPAS. Je voudrais ici, au nom de mon groupe, les remercier pour tout ce travail indispensable qu'ils effectuent et donc regretter que leur salaire n'ait pas été aligné sur votre ancien salaire...

A ce propos, tant qu'à parler de salaire, sans doute vous faudra-t-il mettre rapidement à jour le poste concernant le vôtre dans le budget. Aujourd'hui, la ligne « rémunération du président » est à zéro et seule une somme de 68.900 euros est prévue dans le poste allocation sociale du président auxquels il faut rajouter 9.300 euros en cotisations ONSSAPL. Ce poste est sensiblement le même que l'année passée. Soit c'est un oubli, soit vous êtes soumise à la même restriction que votre prédécesseur (une fois et demi le montant de l'indemnité parlementaire) mais pouvez-vous nous dire quels sont les mandats annexes qui vous permettent d'atteindre ce plafond, soit vous avez, vous aussi, décidé de raboter votre salaire...

La population se paupérise, c'est un fait et Monsieur le Bourgmestre l'a rappelé dans sa déclaration. Pourtant le budget du département action

sociale diminue de près de 15 millions d'euros en recettes et de 14,3 millions d'euros en dépenses par rapport à 2013. En front office, comme vous dites, c'est-à-dire tout ce qui est octroi d'aides sociales, le budget 2014 prévoit une diminution de 14.000.000 en recettes (- 15%) et de 13.500.000 (-11,7%) en dépenses. Alors bien sûr, cela s'explique en partie par le nouveau logiciel Mediprima qui permet aux hôpitaux de récupérer directement leurs créances à l'Etat belge sans passer par le CPAS (pour 11.000.000). Ce logiciel aura, à terme, un impact positif en termes de charge de travail pour le CPAS. Nous ne comprenons donc pas très bien pourquoi il est demandé à la Ville de compenser l'arrivée de ce nouveau logiciel par 250.000 euros supplémentaires si ce n'est, peut-être, pour anticiper les nouvelles contraintes au niveau des conditions de remboursement ?

Cela s'explique aussi par la diminution des frais occasionnés dans le cadre de la loi de 1965 (équivalents RIS) de 5.884.000 euros autant en recettes qu'en dépenses vu que ces aides sont remboursables à 100%.

Mais cette diminution reste quand même un peu étonnante. En effet, les mesures prises au niveau fédéral ont un impact sur les CPAS. Le plan d'activation des chômeurs a déjà exclu énormément de chômeurs : pour l'année 2012, il est question d'une augmentation du nombre de sanctionnés de 32 %. Nombre d'entre eux se sont alors tournés vers les CPAS.

Et ce sera pire les prochaines années vu que seules 2<sup>1</sup> des 6 nouvelles mesures sont déjà en vigueur et ont aujourd'hui un impact sur les pouvoirs locaux. Dans les prochains mois, nombre de chômeurs exclus vont donc se tourner vers notre CPAS vu notamment la limitation de l'allocation d'insertion à trois ans maximum, ou l'extension de la procédure de disponibilité aux personnes âgées de plus de cinquante ans.

Pourtant, dans la note de politique générale, vous indiquez que le CPAS voit depuis 2011 une diminution continue et importante du nombre des personnes aidées suite à une exclusion du chômage. Même si vous attirez

---

1 *L'instauration de la procédure de disponibilité aux jeunes, avec la possibilité d'exclusion dans le cadre de la procédure d'activation spécifique en ce qui concerne la recherche d'emploi d'un bénéficiaire d'allocation d'insertion. Prolongation de la période d'insertion professionnelle de trois mois.*

l'attention sur les proportions inquiétantes que prend le nombre d'exclusions à titre définitif, nous ne comprenons donc pas comment le CPAS de la Ville serait épargné par les conséquences de l'augmentation de l'exclusion des chômeurs qui se produit partout ailleurs dans le pays puisque vous ne prévoyez, par exemple, qu'une augmentation de 5% du nombre de RIS octroyés par rapport à l'année passée.

En ce qui concerne les aides sociales diverses, on observe une augmentation des dépenses de 63.400 euros par rapport à l'année passée. Mais cette augmentation cache mal la diminution de certains postes comme ceux des frais pharmaceutiques qui diminuent de 13% ... En 2013, nous nous sommes inquiétés que le CPAS n'appliquait pas la loi en matière d'octroi de l'aide médicale urgente aux familles ne disposant pas de titre de séjour. Nous vous demandons donc aujourd'hui ce qu'il en est et si ce qui est inscrit au budget permet réellement d'octroyer ce à quoi les familles ont droit en matière d'AMU.

Par ailleurs, la mission d'émancipation sociale de tous les publics précarisés ou isolés socialement ou culturellement du CPAS prend aussi toute son importance au vu de la paupérisation grandissante de la population. Dans ce cadre, un point d'attention qui nous est cher : la perspective d'un travail durable en fin de parcours article 60 pour les 900 personnes qui seront engagées en 2014 dans ce cadre. Si nous ne pouvons qu'apprécier les efforts fournis par le CPAS quant à leur formation en début et au cours du contrat de travail, nous ne pouvons qu'insister sur la nécessité (comme indiqué dans la note de politique générale) de sensibiliser les partenaires de mise à l'emploi à l'opportunité offerte aux travailleurs engagés par eux de bénéficier de 2 demi-jours de formation par semaine afin de leur permettre d'augmenter leurs chances de trouver un emploi durable à l'issue du contrat. En effet, si seules 98 personnes sur 900 ont été accompagnées en 2013 dans le cadre de demandes relatives à de la formation continuée en cours de contrat, cela nous semble très peu...

Enfin, en ce qui concerne les Maisons de Repos et les Maisons de Repos et de Soins, la mise en conformité des bâtiments est un enjeu. Les charges financières augmentent de 1,5 millions mais sont presque entièrement compensées par la dotation supplémentaire de la Ville.

Nous regrettons que la réflexion transversale entre structures pour personnes handicapées et maisons de repos pour personnes âgées n'ait

apparemment pas avancé en 2013. Enfin nous nous interrogeons sur la fin des ristournes « couples » pour les nouveaux entrants. Si cela permettra de « récupérer » 121.000 euros, cela aura aussi un impact sur les frais d'aide sociale qu'il faudra accorder à ces couples pour assumer les frais... A-t-on vraiment bien mesuré l'impact de cette mesure sur les couples de personnes âgées ?

Enfin, au niveau des investissements, nous espérons que 2014 verra enfin l'aboutissement du projet BYRRH. Nous suivrons avec attention l'état d'avancement de ce dossier...

En conclusion, Madame Pereira, mon groupe Ecolo Groen vous demande de recentrer l'action du CPAS sur l'action sociale envers les personnes les plus précarisées de notre Ville. Les besoins sont immenses et le durcissement des politiques menées au fédéral ne va qu'accroître les demandes auxquelles le CPAS devra répondre. Pour beaucoup, le CPAS est le dernier recours. La dernière possibilité de garder un peu de dignité. Le CPAS de la Ville de Bruxelles a heureusement une Ville qui peut financièrement répondre à ses nouvelles demandes et le CPAS a également des moyens financiers propres qu'il doit gérer en bon père de famille afin de dégager les moyens suffisants pour aider la population, même si les politiques fédérales compliquent singulièrement la donne en durcissant les conditions sociales et en en rejetant les effets financiers sur les CPAS. Nous vous souhaitons donc un bon travail et seront très attentifs, au nom de tous les bénéficiaires du CPAS, à la façon dont vous exercerez la présidence à laquelle vous avez accédé aujourd'hui.